

# « Le recours à une éducation répressive est défavorable au développement de l'enfant »

Le « métier » de parent est une mission complexe, en perpétuelle construction. Selon Martin Hoffman, de l'université de New York, le parent d'un enfant âgé de 2 à 10 ans serait confronté, chaque année, à pas moins de 15 000 situations où il chercherait à faire obtempérer son enfant. Les parents se posent très souvent, et à juste titre, la question de savoir quelles seraient les pratiques éducatives les plus favorables au développement de l'enfant, à la réduction des difficultés de régulation des comportements et à des relations familiales apaisées.

Les méthodes éducatives s'appuyant principalement sur des stratégies répressives, dont la punition fréquente, s'avèrent – on le sait aujourd'hui – peu efficaces, voire contre-productives, car, en plus d'augmenter l'anxiété de l'enfant et d'aggraver ses problèmes de comportement, elles ne lui enseignent pas le bon comportement (par exemple, montrer à l'enfant comment demander l'objet, plutôt que de le punir parce qu'il l'a pris des mains). Le recours aux punitions est aussi associé à un moindre développement du raisonnement moral de l'enfant, qui contribue lui-même aux comportements altruistes,

comme l'indique la synthèse des recherches de Martin Pinquart et d'Anton Fischer [*de l'université Philipps de Marbourg, en Allemagne*].

Ces résultats questionnent la pertinence de la diffusion de méthodes reprenant d'anciens principes éducatifs coercitifs. Par exemple, dans l'ouvrage intitulé *File dans ta chambre ! Offrez des limites éducatives à vos enfants* (InterEditions, 2020), Caroline Goldman préconise de punir le jeune enfant, dès 12 mois, après lui avoir expliqué l'interdit, en « *l'excluant dans sa chambre (ou toute pièce isolée) où [le parent] le laissera pleurer derrière la porte* », et de « *recommencer dès que l'enfant transgresse* », recommandant au parent l'application de ce « *système répressif* ». Il ne doit « *pas hésiter à laisser l'enfant, au-delà de 4 ans, une demi-heure ou plus dans sa chambre* ». Et, si l'enfant tente de sortir, le parent doit prolonger l'isolement : « *Tu viens de gagner vingt minutes de plus dans ta chambre.* »

## **Des règles précises**

L'autrice conseille de recourir à sa méthode face aux « *transgressions* » comme « *parler trop* », « *faire trop de bruit* », « *râler pour rien* », « *jeter les petits pots de la chaise haute* » ; autant de comportements qui sont pourtant considérés comme normaux chez le jeune enfant en raison de son immaturité. Dans un article publié dans la revue *Le Carnet Psy*, elle affirme : « *La solution tient selon moi en deux mots : le "time out". (...) Cette méthode est*

*préconisée (...) par le professeur [Alan] Kazdin. »*

Pourtant, ce dernier exprime ouvertement son désaccord concernant ce qu'elle décrit : « *Cela va à l'encontre de tout ce que l'on sait grâce à la recherche sur le sujet* » (podcast « Papatriarcats », épisode 101).

Lire aussi l'entretien : [Caroline Goldman, psychologue : « J'ai vu arriver dans mon cabinet des parents sains et structurés, victimes de désinformation sur la parentalité positive »](#)

En effet, les recherches montrent que le time out devrait être un « temps mort » n'excédant pas quatre minutes, comme le précisent Andrew Riley [de l'Oregon Health and Science University] et ses collègues. Le time out n'est pas préconisé pour un très jeune enfant (peu à même de comprendre le sens de cette mesure et n'ayant que peu la capacité de contrôle de ses comportements), ni pour un enfant en pleurs ou anxieux, comme l'ont souligné Alina Morawska et Matthew Sanders [de l'université du Queensland, en Australie]. Il doit aussi être impérativement complété par une attention accrue portée aux comportements constructifs de l'enfant, appelée « *renforcement positif* », car, à lui seul, le time out a une efficacité limitée.

Il est à pratiquer selon des règles précises, que ne respectent pas 85 % des parents qui l'utilisent, [comme le rappelle Franck Ramus, directeur de recherche au CNRS.](#) Le recours au time out, tel que décrit dans les recherches,

ne s'inscrit pas dans une approche punitive. La méthode proposée par Caroline Goldman ne dispose donc d'aucune étude scientifique à l'appui.

## **Un attachement sécurisant**

La méthode éducative répressive repose sur une vision qui prête à l'enfant des intentions agressives ou manipulatrices à l'égard de l'adulte, ses comportements pouvant être interprétés comme un moyen de « faire plier l'autorité » ou encore comme « une contre-offensive ». Ce type de représentation risque d'augmenter en retour le recours à la violence, ou l'utilisation répétée et prolongée de l'exclusion comme une punition.

Lire aussi la tribune : [Education : « La méthode du "Time Out" permet d'expliquer à l'enfant qu'il est soumis à certaines règles, comme nous le sommes tous »](#)

Or faire appel aux punitions, afin de faire disparaître le comportement inadapté dans l'immédiat, n'a qu'un effet à très court terme. L'éducation d'un enfant nécessite aussi de se projeter dans une vision à plus long terme. A ce titre, de nombreuses recherches ont mis en évidence l'intérêt d'appliquer un cadre éducatif favorisant un attachement sécurisant, afin de contribuer au développement de la régulation des émotions et des comportements, comme le montrent, par exemple, les travaux de Ruth Feldman [*de l'université Reichman, en Israël*]. Cela, dans un souci de réduire les problèmes de

comportement et les conduites à risque à plus long terme, comme le révèlent les synthèses des recherches réalisées sur le développement des compétences socio-émotionnelles par Joseph Durlak [*de l'université Loyola de Chicago*] et ses collègues, et par Rebecca Taylor [*de l'université de l'Illinois*] et ses collègues.

Au regard des données scientifiques actuelles, le recours à une méthode éducative répressive apparaît donc défavorable au développement de l'enfant. C'est la raison pour laquelle nous, chercheurs et professionnels, souhaitons alerter le public et les médias à propos de ce retour à une éducation coercitive, en concertation avec nos collègues de sciences humaines. Car, prise sous un regard plus global, c'est aussi une question d'ordre anthropologique et sociétal : celle de savoir quels enfants – donc quelle humanité – nous voulons voir grandir.

Parmi les signataires : **Philip Jaffé**, professeur de psychologie à l'université de Genève, vice-président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU ; **Christophe André**, psychiatre ; **Mathieu Cassotti**, professeur de psychologie à l'université Paris Cité ; **Pierre Fournieret**, professeur de pédopsychiatrie à l'université Lyon-I, chef du service de psychopathologie du développement ; **Edouard Gentaz**, professeur de psychologie à l'université de Genève ; **Antoine Guedeney**, professeur des universités, ancien chef de service de psychiatrie de l'enfant ; **George Holden**, professeur de psychologie à la Southern Methodist University ; **Rebecca Shankland**, professeure de psychologie à l'université Lyon-II ; **Susana Tereno**, professeure de psychopathologie du développement à l'université de Rouen ; **Thomas Villemonteix**, maître de conférences en psychologie à l'université Paris-VIII.